



Brioux-sur-Boutonne
Salle des fêtes

Envoyé en préfecture le 06/06/2023

Reçu en préfecture le 06/06/2023

Publié le 07/06/2023

ID : 079-200069755-20230525-C25_05_2023_01-DE



Conseil communautaire 6 avril 2023

Conseil communautaire

- *Intervention de Monsieur Fabrice MICHELET*

Envoyé en préfecture le 06/06/2023

Reçu en préfecture le 06/06/2023

Publié le 07/06/2023

ID : 079-200069755-20230525-C25_05_2023_01-DE



- **Quorum**

- **Désignation du secrétaire de séance : Gilles PICHON**

- **Pouvoirs**

Conseil communautaire

Envoyé en préfecture le 06/06/2023

Reçu en préfecture le 06/06/2023

Publié le 07/06/2023

ID : 079-200069755-20230525-C25_05_2023_01-DE



AFFAIRES GENERALES

Affaires générales

- Intervention de M. *Marion Fabrice Michelot*

Envoyé en préfecture le 06/06/2023

Reçu en préfecture le 06/06/2023

Publié le 07/06/2023

ID : 079-200069755-20230525-C25_05_2023_01-DE



1. Conseil communautaire du 2 mars 2023 - Approbation du procès-verbal

Le conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER** le procès-verbal du conseil communautaire du 2 mars 2023.

PROJET DE TERRITOIRE ET INGENIERIE TERRITORIALE

2. Rapports d'activités 2021 et 2022 du conseil de développement

Rapport d'activités 2021 du Conseil de développement de Mellois en Poitou

Adopté en assemblée générale le 7 mars 2023

2. Rapports d'activités 2021 et 2022 du conseil de développement

1 Historique du Conseil de développement



Conseil de développement 2019-2022 - Décisions communautaires

2018.

Création du Conseil de développement de Mellois en Poitou (obligation légale)

Composition : 4 collèges de 15 membres (citoyens ; acteurs sociaux-économiques et associatifs; élus non communautaires; « Culture, Tourisme, Patrimoine, Pays d'Art et d'Histoire »)

2019. **Désignation de 60 membres pour un mandat de 3 ans**

2 2021. Une année de transition



AG le 3 juin 2021 (il n'y en avait pas eu depuis novembre 2019)

- Présentation des rapports d'activités 2019 et 2020
- Nombreuses **démissions** de 2020 actées : 25 membres restant en juin 2021
- **Présentation du travail du groupe Mobilité-Accessibilité.** Décision de prolonger la vie du groupe jusqu'à échéance du mandat (c'est le seul des 3 groupes de travail qui a perduré)
- **Création d'un groupe de travail « CODEV 2022 » pour travailler sur le renouvellement**

AG le 11 janvier 2022

- **Validation des documents cadres (ré)écrits par le groupe de travail CODEV 2022 :**
 - Pacte de coopération avec la Communauté de communes
 - Charte
 - Règlement intérieur



3

Résultats des travaux : Mobilité

Le travail du groupe « Mobilité-Accessibilité »
est présenté au Bureau communautaire le 8 avril 2021.

Il est ensuite diffusé aux communes par le CODEV
et mis en ligne sur le site internet de la Communauté de communes

C'est la **première contribution du Conseil de développement de Mellois en Poitou**, réalisée
malgré une situation socio-sanitaire inédite

Projet de territoire et ingénierie territoriale

- Intervention de Madame Sarah KLINGLER, Madame Marilyn MICHAUD et Monsieur Gilles AMIOT

Envoyé en préfecture le 06/06/2023

Reçu en préfecture le 06/06/2023

Publié le 07/06/2023

ID : 079-200069755-20230525-C25_05_2023_01-DE

2. Rapports d'activités 2021 et 2022 du conseil de développement

4

Résultats des travaux : « CODEV 2022 »

1. Redéfinir les rôles et missions en partenariat avec les élus



Le Conseil de développement est une **instance participative de débats et de propositions qui accompagne la collectivité.**

Ses missions sont :

- Formuler des avis consultatifs de manière indépendante et dans l'intérêt général du territoire et de sa population
- Proposer des contributions sur des enjeux du territoire de Mellois en Poitou
- Être un espace de partage de points de vue, d'idées et d'expériences singulières
- Faire émerger la parole au sein de la population et la relayer
- Participer à l'animation du territoire en créant du lien entre acteurs.

Par ailleurs, il collabore au développement, à l'animation et aux travaux des coordinations régionale et nationale des Conseils de développement.

Conseil communautaire – 6 avril 2023



4

Résultats des travaux : « CODEV 2022 »

2. Rétablir les relations avec la Communauté de communes

Relations avec la Communauté de communes

- 2 réunions de bureau par an dédiées à la coordination avec la Communauté de communes (invitation de la Vice-Présidente déléguée ainsi que de deux conseillers communautaires)
- Présentation croisée des rapports annuels d'activités

Saisines

La Communauté de communes peut vous saisir sur toute question relevant de sa compétence ou de son territoire.

Toute saisine est accompagnée d'une note permettant de cadrer la problématique, les objectifs et les attentes de la collectivité notamment en termes de calendrier.

Réponse motivée de prise en compte de tout avis.

Conseil communautaire – 6 avril 2023

Auto-saisines

Le Conseil de développement peut s'autosaisir sur toute question relative au périmètre de la Communauté de communes Mellois en Poitou.

Toute nouvelle auto-saisine est annoncée par une note d'opportunité destinée à la Présidence de la collectivité.

La Présidence se prononce, sous 40 jours, sur l'opportunité, la pertinence, les objectifs et le calendrier de travail. Elle explicitera notamment les liens éventuels avec les réflexions et/ou politiques en cours au sein de la collectivité.

Projet de territoire et ingénierie territoriale

- Intervention de Madame Sarah KLINGLER, Madame Marilyn MICHAUD et Monsieur Gilles AMIOT

2. Rapports d'activités 2021 et 2022 du conseil de développement

Envoyé en préfecture le 06/06/2023

Reçu en préfecture le 06/06/2023

Publié le 07/06/2023

ID : 079-200069755-20230525-C25_05_2023_01-DE



4 Résultats des travaux : « CODEV 2022 »

3. Garantir l'accompagnement par la Communauté de communes

Moyens humains

- Accompagnement par la Direction Projet de territoire et ingénierie territoriale (1/2 ETP)
- Possibilité de solliciter l'audition des agents de la collectivité

Moyens matériels

- Salles de réunion avec leur matériel informatique
- Adresse email pour la communication extérieure : conseildededeveloppement@melloisenpoitou.fr.
- Page du site internet de la communauté de communes
- Accès aux documents de la collectivité permettant l'avancée des travaux

Moyens financiers

Budget annuel de 1500 € (pour l'organisation des rencontres, les frais de mission hors du territoire ou des prestations extérieures)

Projet de territoire et ingénierie territoriale

- Intervention de Madame Sarah KLINGLER, Madame Marilyn MICHAUD et Monsieur Gilles AMIOT

Envoyé en préfecture le 06/06/2023

Reçu en préfecture le 06/06/2023

Publié le 07/06/2023

ID : 079-200069755-20230525-C25_05_2023_01-DE



2. Rapports d'activités 2021 et 2022 du conseil de développement

4

Résultats des travaux : « CODEV 2022 »

4. Redéfinir la composition et les modalités de recrutement

Conseil de développement 2019-2022 - Décisions communautaires

2018. Création du Conseil de développement de Mellois en Poitou (obligation légale)

Composition portée à 4 collèges de 15 membres

2019. Désignation de 60 membres pour un mandat de 3 ans

Conseil de développement 2022-2025 - Décisions communautaires

2021. Renouvellement du Conseil de développement de Mellois en Poitou (sans obligation légale)

Modification de la composition : suppression des collèges, 36 à 50 membres :

parité h/f et diversité en termes d'âge, de lieu de résidence et d'expérience

2022. Sélection des candidatures par un jury mixte (Vice-présidents et membres sortants)

Désignation de 47 membres (liste principale + 9 sur liste complémentaire) pour un mandat de 3 ans

2. Rapports d'activités 2021 et 2022 du conseil de développement

Rapport d'activités 2022 du Conseil de développement de Mellois en Poitou

Adopté en assemblée générale le 7 mars 2023

2. Rapports d'activités 2021 et 2022 du conseil de développement

1 Historique du Conseil de développement



Conseil de développement 2022-2025 - Décisions communautaires

2021. Renouvellement du Conseil de développement de Mellois en Poitou (sans obligation légale)

Modification de la composition : suppression des collèges, 36 à 50 membres à parité et avec une diversité en termes d'âge, de lieu de résidence et d'expérience

2022. Sélection des candidatures par un jury mixte (Vice-présidents et membres sortants)

Désignation de 47 membres (liste principale + 9 sur liste complémentaire) pour un mandat de 3 ans

2. Rapports d'activités 2021 et 2022 du conseil de développement

2 Désignation du Conseil de développement 2022-2025

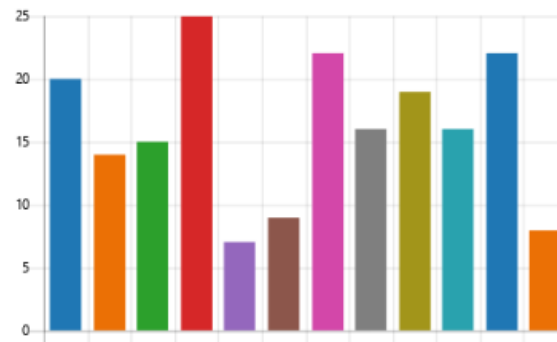
Respect des critères légaux

- ✓ Parité femmes-hommes
- ✓ Expériences diverses
- ✓ Diversité géographique
- ✓ Diversité d'âges

Les expériences nourrissent le débat, quelles sont les vôtres ?

[Plus de détails](#)

Activité d'éducation, de for...	20
Animation du territoire	14
Création d'entreprise, auto-...	15
Intérêt pour le devenir de ...	25
Parcours de mobilité au sei...	7
Engagement syndical, politi...	9
Engagement associatif	22
Initiatives locales sociales o...	16
Action sociale (bénévole ou...	19
Gestion, direction d'une en...	16
Activité culturelle, artistique...	22
Autre	8



Projet de territoire et ingénierie territoriale

- Intervention de Madame Sarah KLINGLER, Madame Marilyn MICHAUD et Monsieur

2. Rapports d'activités 2021 et 2022 du conseil de développement

Envoyé en préfecture le 06/06/2023

Reçu en préfecture le 06/06/2023

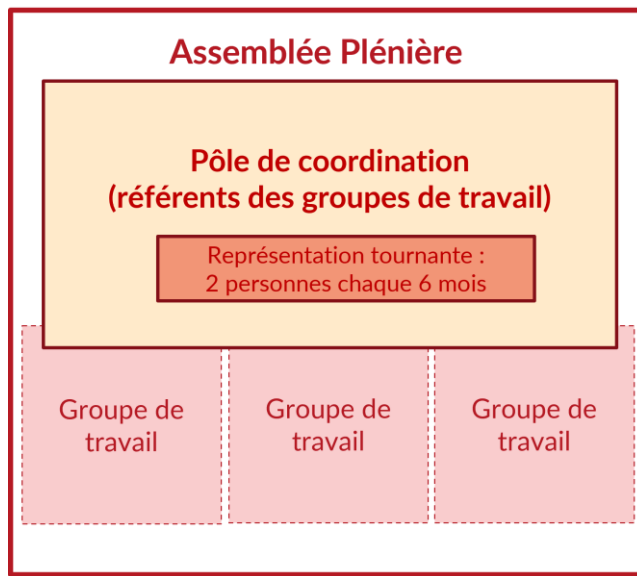
Publié le 07/06/2023

ID : 079-200069755-20230525-C25_05_2023_01-DE

3

Fonctionnement choisi

Conseil de développement
de Mellois en Poitou



Fonctionnement adopté le 29 mars 2022

Projet de territoire et ingénierie territoriale

- Intervention de Madame Sarah KLINGLER, Madame Marilyn MICHAUD et Monsieur Gilles AMIOT

Envoyé en préfecture le 06/06/2023

Reçu en préfecture le 06/06/2023

Publié le 07/06/2023

ID : 079-200069755-20230525-C25_05_2023_01-DE

S²LO

Conseil
de développement
MELLOIS EN POITOU

2. Rapports d'activités 2021 et 2022 du conseil de développement

4 Evolutions de la composition en 2022

Liste principale approuvée par le Conseil communautaire du 24.02.2022

En rouge les personnes ayant démissionné en 2022

AHMED Touraya	CHARLES Jean-Pierre	<i>GUERTIN Jean-Gabriel</i>	LAVENAC Lucie	MASSIAS Céline	PERON Christian
AMIOT Gilles	CHERPNET Pierre	<i>HIBERT Marie-Véronique</i>	LE GUENNEC Elisabeth	METAIS Xavier	PIAT Sylvain
AUDEBERT Emilie	<i>DOS SANTOS Alice</i>	<i>HILION Margot</i>	<i>LEBRUN Marylise</i>	MICHAUD Marilyn	POUPIN Mireille
BAFFOU Aurélie	DURAND Simon	HISSLER Nathalie	LEMEE Ugo	MONNET Elise	RICHARD Élisabeth
BERTON Solène	<i>DURAND Nadia</i>	<i>ISAMBERT Camille</i>	<i>LENOIR David</i>	MOREAU Guy	SABIN Damien
BONNISSEAU Denis	EPRINCHARD Michel	<i>JEGOU Diane</i>	LORCERIE Bernard	MOURAUULT Flavie	TEXIER Sandrine
BOURDIER Cyril	FOURNIÉ Jacques	<i>JUIN Anne</i>	LUCBERT Camille	MÜHLBERGER	VIOT Jean Michel

Liste complémentaire approuvée par le Conseil communautaire du 24.02.2022

En rouge les personnes n'ayant pas souhaité intégrer la liste complémentaire

<i>BERLAND Christophe, démission</i>	BERLAND Séverine	<i>CATEAU Vincent, démission</i>	DON Philippe	<i>ECALÉ Guy, démission</i>
FOUQUET Chantal	NAVARETTE-FASE Anneke	<i>SUSSET Jacques, démission</i>	VEGLIA Pascal: a intégré le groupe en octobre 2022	18

Mellois
en POITOU
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Projet de territoire et ingénierie territoriale

- Intervention de Madame Sarah KLINGLER, Madame Marilyn MICHAUD et Monsieur Gilles AMIOT

Envoyé en préfecture le 06/06/2023

Reçu en préfecture le 06/06/2023

Publié le 07/06/2023

ID : 079-200069755-20230525-C25_05_2023_01-DE

2. Rapports d'activités 2021 et 2022 du conseil de développement

5 Assemblées plénières

3 Assemblées plénières :

Mars (31 présent.es) :

Appropriation et amendements du fonctionnement proposé

Définition des modalités de prise de décision

Evaluation des besoins en communication interne

Juin (19 présent.es) :

Création des groupes de travail

Octobre (18 présent.es) :

Elaboration de la feuille de route 2023

Amendements et approbation de l'avis sur la stratégie du projet de territoire

Ouverture d'une réflexion sur le maintien de l'engagement (12 démissions)

1 plénière conviviale de fin d'année

2. Rapports d'activités 2021 et 2022 du conseil de développement

6 Coordination

Comité de coordination

- **Formé des référent.es des groupes de travail** (au moins 2 pour chaque GT) :

Gilles Amiot, Emilie Audebert, Solène Berton, Jean-Pierre Charles, Nathalie Hissler, Guy Lacaze, Lucie Lavenac, Elisabeth Le Guennec, Marilyn Michaud, Guy Moreau, Flavie Mourault, Christian Péron

- **3 réunions en 2022** dont 1 avec la Vice-Présidente
- **Les 2 représentant.es en 2022 (mandats de 6 mois) :**
 - De juillet à novembre : Lucie Lavenac et Pierre Cherprenet
 - Depuis le 22 novembre : Gilles Amiot et Flavie Mourault (suppléance : Solène Berton et Jean-Pierre Charles)

Merci à elles.eux !

Projet de territoire et ingénierie territoriale

- Intervention de Madame Sarah KLINGLER, Madame Marilyn MICHAUD et Monsieur Gilles AMIOT

Envoyé en préfecture le 06/06/2023

Reçu en préfecture le 06/06/2023

Publié le 07/06/2023

ID : 079-200069755-20230525-C25_05_2023_01-DE

2. Rapports d'activités 2021 et 2022 du conseil de développement

7 Relations avec les élu.es



Relations avec les élu.es communautaires

Le Pacte de coopération prévoit deux réunions de coordination avec les élu.es par an

En 2022, M. Michelet, Président, et Mme Klingler, Vice-Présidente ont rencontré le CODEV lors de :

- La journée d'installation des membres du Conseil de développement le 12 mars
- La signature du Pacte de coopération le 7 juillet avec les membres du bureau communautaire

La Vice-Présidente a été invitée à une réunion de coordination dédiée à la mise en place des groupes de travail

Projet de territoire et ingénierie territoriale

- Intervention de Madame Sarah KLINGLER, Madame Marilyn MICHAUD et Monsieur Gilles AMIOT

Envoyé en préfecture le 06/06/2023

Reçu en préfecture le 06/06/2023

Publié le 07/06/2023

ID : 079-200069755-20230525-C25_05_2023_01-DE

2. Rapports d'activités 2021 et 2022 du conseil de développement

8 Saisine officielle

Pré-saisine Projet de territoire



Le Président de Mellois en Poitou a saisi le Conseil de développement sur la stratégie du Projet de territoire :

Pour formuler son avis, le Conseil de développement

- s'est réuni 4 fois entre le 8 août et le 18 octobre
- réunissant 19 membres.

L'avis a été **adopté à l'unanimité en assemblée générale le 20 octobre 2022** puis envoyé à la présidence le 24 octobre et mis en ligne sur le site de la communauté de communes.

Cette pré-saisine sera suivie d'une saisine obligatoire sur le Projet de territoire dans son intégralité en 2023.

9 Groupes de travail

Juin 2022. Décision de l'assemblée plénière :

- **créer 7 groupes de travail thématiques** qui devront proposer un axe de réflexion plus précis (auto-saisines)

Octobre 2022. Décision de l'assemblée plénière :

- **répartir le travail des groupes sur l'année 2023** :
3 groupes au 1^{er} semestre,
les suivants au 2nd semestre

Enjeux :

- être assez nombreux par groupe (*légitimité*)
- garder du temps pour répondre aux saisines de la communauté de communes (*timing - capacité de mobilisation*)

GROUPES DE TRAVAIL BILAN 2022

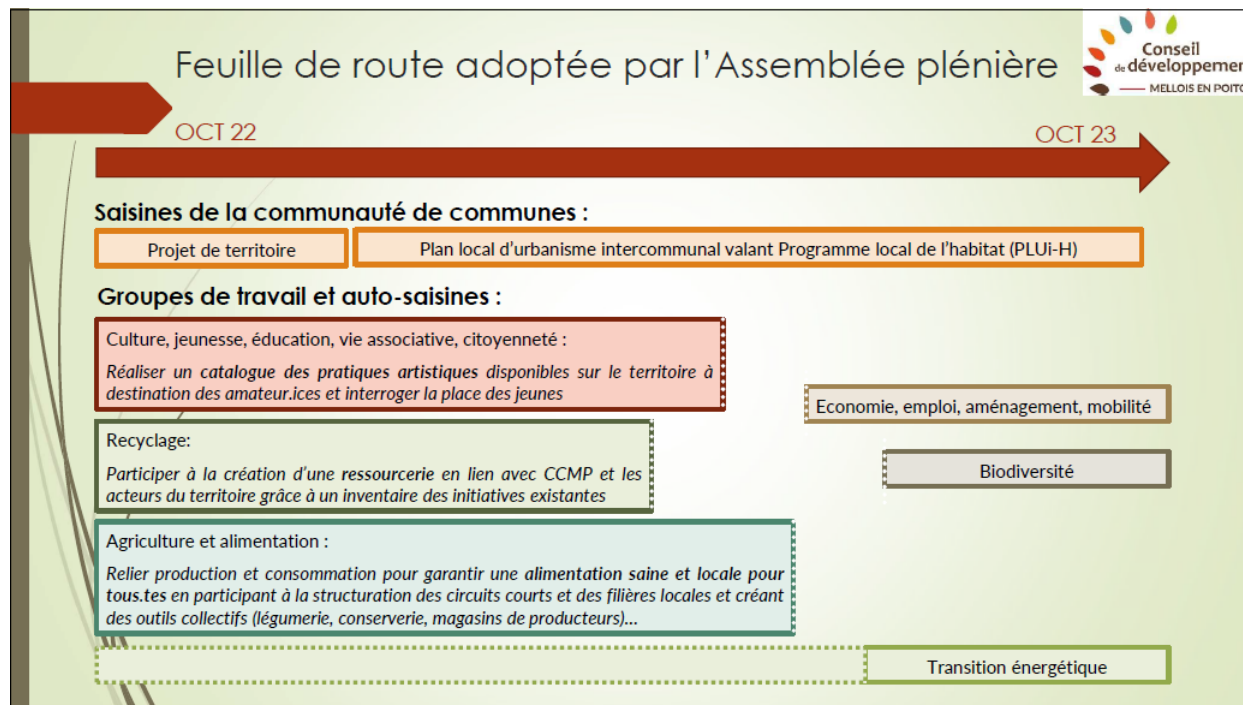
	Nombre d'inscrit.e s	Nombre de participant.es effectif.ves	Nombre de réunions tenues
Transition énergétique	9	6	3
Agriculture, alimentation	9	7	5
Biodiversité, ressources naturelles	10	7	2
Recyclage	7	6	2
Aménagement, économie, emploi, mobilité	7	5	2
Citoyenneté, vie associative	7	5	1
Education, culture, jeunesse	9	6	3

Projet de territoire et ingénierie territoriale

- Intervention de Madame Sarah KLINGLER, Madame Marilyn MICHAUD et Monsieur Gilles AMIOT

2. Rapports d'activités 2021 et 2022 du conseil de développement

9 L'AG d'octobre 2022 adopte donc cette feuille de route



Envoyé en préfecture le 06/06/2023

Reçu en préfecture le 06/06/2023

Publié le 07/06/2023

ID : 079-200069755-20230525-C25_05_2023_01-DE

S²LO

Conseil
de développement
MELLOIS EN POITOU

Projet de territoire et ingénierie territoriale

- Intervention de Madame Sarah KLINGLER, Madame Marilyn MICHAUD et Monsieur Gilles AMIOT

2. Rapports d'activités 2021 et 2022 du conseil de développement

Envoyé en préfecture le 06/06/2023

Reçu en préfecture le 06/06/2023

Publié le 07/06/2023

ID : 079-200069755-20230525-C25_05_2023_01-DE

Conseil
de développement
MELLOIS EN POITOU

10 Retour sur l'accompagnement par la Communauté de communes

Moyens humains

- Accompagnement par la Direction Projet de territoire et ingénierie territoriale (1/2 ETP)
- Possibilité de solliciter l'audition des agent.es de la collectivité :
 - ❑ 1 intervention en nov. 2022 pour le GT agriculture-alimentation

Moyens financiers

Budget annuel de 1500 €

UTILISATION DU BUDGET EN 2022		
Courses pour AG 20/10/22	100 TTC	Epicerie fermière
Yes Wiki : installation et gestion de l'hébergement	540 TTC	Sémaphore
Courses pour plénière conviviale 15/12/22	50 TTC	Epicerie fermière

L'année d'installation du Conseil, la communauté de communes octroie 1000 € supplémentaires : en 2022 cela a permis la tenue d'une journée d'installation avec déjeuner et prestation d'animation.

Projet de territoire et ingénierie

- Intervention de Madame Sarah KLINGLER, Madame Marilyn MICHAUD et Monsieur Gilles AMIOT

Envoyé en préfecture le 06/06/2023

Reçu en préfecture le 06/06/2023

Publié le 07/06/2023

ID : 079-200069755-20230525-C25_05_2023_01-DE

2. Rapports d'activités 2021 et 2022 du conseil de développement

Le conseil communautaire est invité à :

- **EXAMINER et DEBATTRE** des rapports d'activités 2021 et 2022 du conseil de développement.

RESSOURCES HUMAINES ET COMMUNICATION INTERNE

3. Modification du tableau des emplois permanents

Postes	Grades - Catégories	Temps de travail	Date d'effet
Transformations de postes suite à recrutement			
Directeur Prévention et Gestion des déchets <i>Direction de la prévention et de la gestion des déchets</i>	Rédacteur principal 1ère classe Catégorie B (Ancien grade : ingénieur principal - Catégorie A)	1 ETP	01/05/23
Suppression de poste			
Chargé de développement - Mission revitalisation <i>Direction de l'attractivité économique et touristique</i>	Attaché territorial - Contrat de projet Catégorie A	1 ETP	01/05/23

- Intervention de Madame Chantal BRILLAUD

3. Modification du tableau des emplois permanents

Envoyé en préfecture le 06/06/2023

Reçu en préfecture le 06/06/2023

Publié le 07/06/2023

ID : 079-200069755-20230525-C25_05_2023_01-DE



	Grades par filière	Au 1/07/2020 (Début du mandat en cours)	Nombre total de postes avant le Conseil communautaire du 06/04/2023	Création de poste	Suppression de poste	Nombre total de postes après le Conseil communautaire du 06/04/2023
	Filière administrative	88	110	1	0	111
Cat A	Administrateur hors classe (DGS)	0	1			1
	Administrateur	1	0			0
	Directeur territorial	1	1			1
	Attaché hors classe (Dgas)	1	0			0
	Attaché principal (DGAS)	0	1			1
	Attaché principal	2	3			3
	Attaché territorial	13	21			21
Cat B	Rédacteur principal 1ère cl	3	2	1		3
	Rédacteur principal 2ème cl	5	3			3
	Rédacteur territorial	5	12			12
Cat C	Adjoint administratif principal 1ère cl	7	12			12
	Adjoint administratif principal 2ème cl	23	18			18
	Adjoint administratif	27	36			36
	Filière animation	68	74	0	0	74
Cat B	Animateur principal 1ère cl	2	2			2
	Animateur principal 2ème cl	0	0			0
	Animateur territorial	3	7			7
Cat C	Adjoint d'animation principal 1ère cl	1	3			3
	Adjoint d'animation principal 2ème cl	9	11			11
	Adjoint d'animation	53	51			51

Conseil communautaire - 6 avril 2023

29

- Intervention de Madame Chantal BRILLAUD

Envoyé en préfecture le 06/06/2023

Reçu en préfecture le 06/06/2023

Publié le 07/06/2023

ID : 079-200069755-20230525-C25_05_2023_01-DE



3. Modification du tableau des emplois permanents

	Grades par filière	Au 1/07/2020 (Début du mandat en cours)	Nombre total de postes avant le Conseil communautaire du 06/04/2023	Création de poste	Suppression de poste	Nombre total de postes après le Conseil communautaire du 06/04/2023
	Filière culturelle	2	3	0	0	3
Cat A	Attaché de Conservation du Patrimoine	1	1			1
Cat B	Assistant de conservation du patrimoine	0	1			1
Cat C	Adjoint Territorial du Patrimoine principal 2ème classe	1	1			1
	Filière sociale	42	41	0	0	41
Cat A	EJE classe exceptionnelle	0	0			0
		0	0			0
	Educateur de jeunes enfants	5	6			6
Cat C	ATSEM principal 1ère cl	22	23			23
	ATSEM principal 2ème cl	9	6			6
	Agent social principal 1ère cl	1	2			2
	Agent social principal 2ème cl	4	4			4
	Agent social	1	0			0
	Filière médico-sociale	2	3	0	0	3
	Puéricultrice hors classe	0	1			1
	Puéricultrice classe supérieur	0	0			0
	Puéricultrice classe normale	0	0			0
Cat C	Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	1	1			1
	Auxiliaire de puériculture de classe normale	1	1			1

- Intervention de Madame Chantal BRILLAUD

3. Modification du tableau des emplois permanents

Envoyé en préfecture le 06/06/2023

Reçu en préfecture le 06/06/2023

Publié le 07/06/2023

ID : 079-200069755-20230525-C25_05_2023_01-DE



	Grades par filière	Au 1/07/2020 (Début du mandat en cours)	Nombre total de postes avant le Conseil communautaire du 06/04/2023	Création de poste	Suppression de poste	Nombre total de postes après le Conseil communautaire du 06/04/2023
	Filière sportive	2	2	0	0	2
Cat B	Educateur des APS principal 1ère cl	1	1			1
	Educateur des APS principal 2ème cl	0	1			1
	Educateur des APS	1	0			0
	Filière technique	215	231	0	1	230
Cat A	Ingénieur en chef (DGA)	0	1			1
	Ingénieur principal (DGA)	1	1			1
	Ingénieur principal	1	4		1	3
	Ingénieur territorial	6	5			5
Cat B	Technicien principal 1ère cl	2	5			5
	Technicien principal 2ème cl	2	2			2
	Technicien territorial	1	2			2
Cat C	Agent de maîtrise principal	3	3			3
	Agent de maîtrise	6	10			10
	Adjoint technique principal 1ère cl	28	36			36
	Adjoint technique principal 2ème cl	55	61			61
	Adjoint technique	110	101			101
	Total emplois permanents	419	464	1	1	464
	Autres postes	0	0	0	0	0
	Emplois de droit privé	4	8			8
	Emplois fonctionnels	3	3			3
	Contrats de projets	5	11		1	10

Conseil communautaire - 6 avril 2023

3. Modification du tableau des emplois permanents

Le conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER** la modification de l'effectif des emplois permanents à temps complet et non complet, conformément au présent tableau.

CLIMAT – AIR - ENERGIE

4. Guide des bonnes pratiques des projets photovoltaïques Mellois en Poitou

Sommaire

1

Contexte
du projet

2

Méthode
d'élaboration

3

Contenu
du guide

1 Contexte du projet

Contexte du
projet

Méthode
d'élaboration

Contenu du
guide

Déclencheurs du projet

- Suite du travail sur le guide de l'éolien : phénomène de **saturation précédemment vécu sur l'éolien** à anticiper sur le photovoltaïque
- Accélération des projets et premières sollicitations pour **avis du conseil communautaire**
- **Débats locaux récurrents** pour les projets d'envergure

Enjeux qui en découlent

Volonté d'**ouvrir le débat**
aux acteurs du territoire
pour mieux anticiper les
problématiques d'**acceptation**
des projets

Nécessité d'être acteur du **mix
énergétique** du territoire en
proposant aux services de
l'Etat une alternative à l'éolien

4. Guide des bonnes pratiques des projets photovoltaïques

1 Contexte du projet

Le Président et les VP de Mellois en Poitou décident alors de :

1

Missionner un **groupe de travail** composé de **maires et maires délégués du territoire** pour travailler à l'élaboration d'un guide issu d'un consensus, qui retrace les attentes du territoire en matière de développement photovoltaïque

2

Un **appel aux élus volontaires** est réalisé en conseil communautaire : le groupe se compose de **10 maires et maires délégués représentatifs du territoire communautaire**, piloté par le Vice-Président en charge de l'aménagement de l'espace

Climat – Air – Energie

- Intervention de Monsieur Sylvain GRIFFAULT

Envoyé en préfecture le 06/06/2023

Reçu en préfecture le 06/06/2023

Publié le 07/06/2023

ID : 079-200069755-20230525-C25_05_2023_01-DE

4. Guide des bonnes pratiques des projets photovoltaïques

1 Contexte du projet

Contexte du
projet

Méthode
d'élaboration

Contenu du
guide

9 mois d'élaboration

24h de réunions du groupe de travail

28 personnes rencontrées par le groupe de 11 élus

8 directions communautaires
mobilisées

18 réunions techniques
préparatoires

Climat – Air – Energie

4. Guide des bonnes pratiques des projets photovoltaïques

Envoyé en préfecture le 06/06/2023

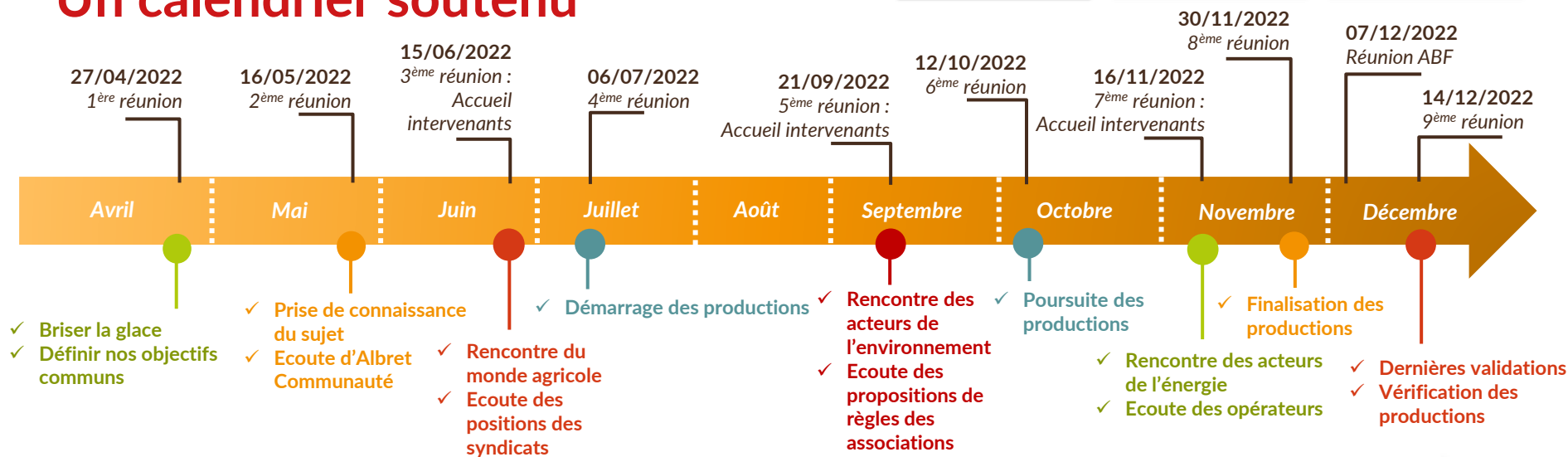
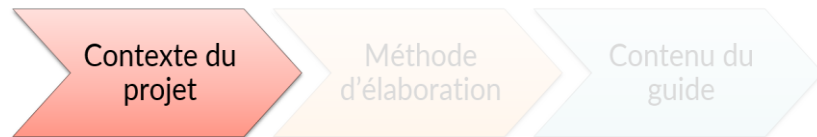
Reçu en préfecture le 06/06/2023

Publié le 07/06/2023

ID : 079-200069755-20230525-C25_05_2023_01-DE

1 Contexte du projet

Un calendrier soutenu



2 La concertation

Contexte du
projet

Méthode
d'élaboration

Contenu du
guide

Les objectifs du groupe de travail sont exprimés lors de la 1^{ère} réunion



Favoriser un **consensus** autour du photovoltaïque, en adoptant une **orientation commune** pour Mellois en Poitou qui aide les élus à répondre aux administrés ;



Définir des **règles** d'implantation photovoltaïque qui ouvrent les possibilités des particuliers, des collectivités et des entreprises, tout en préservant les **identités culturelles** paysagère et agricole du territoire ;



Participer au mix énergétique national et faciliter l'**autonomie énergétique** du territoire

La concertation

Contexte du
projet

Méthode
d'élaboration

Contenu du
guide

Rencontre avec les acteurs agricoles

- 4 syndicats conviés, 2 représentés : FNSEA79 et Confédération paysanne
- Participation de la chambre d'agriculture
- Position unanime sur la non utilisation des terres agricoles pour le photovoltaïque au sol (objectif 0 m²)

Rencontre avec les acteurs de l'environnement

- 4 structures représentées : GODS, DSNE, CEN, CNRS
- Proposition de critères restrictifs notamment sur la densité / hauteur des panneaux et la localisation sur les corridors écologiques des trames vertes et bleues

Contexte du
projet

Méthode
d'élaboration

Contenu du
guide

2 La concertation



Rencontre avec les opérateurs photovoltaïques

- 13 opérateurs conviés, 6 représentés dont Seolis Prod
- Réserves sur le critère d'évaluation du raccordement électrique



Rencontre avec les gestionnaires de réseaux

- Participation du SIEDS, de RTE, GEREDIS et ENEDIS en accompagnement des élus



Rencontres avec les services de l'Etat

- Présentation des éléments du guide aux services ABF et DDT
- Avis réglementaire sur les propositions

4. Guide des bonnes pratiques des projets photovoltaïques Mellois en Poitou

2 La concertation

Contexte du
projet

Méthode
d'élaboration

Contenu du
guide



Présentation au conseil de développement

- Recueil de la lecture des citoyens du CODEV



Consultation des habitants

- Registre à disposition sur le site internet
- Recueil des avis de la population

3 Le contenu

Contexte du
projet

Méthode
d'élaboration

Contenu du
guide

Il s'agit d'un document d'aide à la décision qui définit les attentes du territoire communautaire en matière de :

- Prise en compte de l'avis des élus de la part des opérateurs
- Information des habitants dans un cadre concerté
- Protection du paysage et du patrimoine
- Protection de l'environnement, de l'activité agricole et du cadre de vie
- Acceptabilité locale des projets



4. Guide des bonnes pratiques des projets photovoltaïques

3 Le contenu

★ La parole des élus

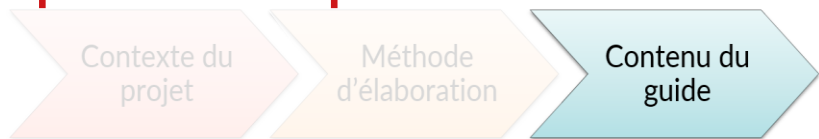
L'édito retrace le contexte du territoire, et la volonté des élus de se concerter pour élaborer une stratégie territoriale en matière de développement photovoltaïque en respectant l'avis de la population

★ Le préambule précise le champ d'application du guide

- Les projets photovoltaïques de plus de 500m²
- Éléments d'information pour les plus petits projets

★ Une annexe pour accompagner les particuliers

- Fiche installations photovoltaïques en toiture



4. Guide des bonnes pratiques des projets photovoltaïques

3 Le contenu

Contexte du
projet

Méthode
d'élaboration

Contenu du
guide

★ La première partie retrace l'état des lieux du territoire

- Rappel du contexte réglementaire national puis local à travers des extraits du « **Dire de l'État en Deux-Sèvres** », du **SRADET** Nouvelle-Aquitaine, du **SCoT Mellois en Poitou** et des documents en cours d'élaboration
- Présentation de la situation du territoire : consommation et production électrique (75%)

4. Guide des bonnes pratiques des projets photovoltaïques Mellois en Poitou

3 Le contenu

Contexte du
projet

Méthode
d'élaboration

Contenu du
guide

★ La deuxième partie expose les attentes des élus sur la préservation du cadre de vie

- En soignant le paysage
- En limitant l'artificialisation de l'espace
- En préservant l'environnement

4. Guide des bonnes pratiques des projets photovoltaïques

3

Le contenu

Contexte du
projet

Méthode
d'élaboration

Contenu du
guide

★ La deuxième partie expose les attentes des élus sur la préservation du cadre de vie

➤ Soigner le paysage

- Plantation de haies autour de tous les projets en zone naturelle ou agricole pour diminuer la visibilité de l'installation depuis l'espace public
- Etude paysagère pour tous les projets au sol ou agrivoltaïques
- Intégration paysagère selon les spécificités de l'exploitation pour les projets agrivoltaïques ou de l'ensemble urbanistique pour les constructions en zone urbaine

4. Guide des bonnes pratiques des projets photovoltaïques

3

Le contenu

Contexte du
projet

Méthode
d'élaboration

Contenu du
guide

★ La deuxième partie expose les attentes des élus sur la préservation du cadre de vie

➤ Limiter l'artificialisation de l'espace

- Favoriser les projets en toiture sur bâti neuf ou existant, et les ombrières sur sols artificialisés en zone urbaine
- Exclure les centrales au sol des zones à vocation d'habitat ou économiques
- Réserver les parcelles dégradées sans productivité agricole ni biodiversité riche pour les centrales au sol
- Assurer la pérennité de l'activité agricole pour l'agrivoltaïsme
- Exclure les dalles béton pour maintenir les structures

4. Guide des bonnes pratiques des projets photovoltaïques

3 Le contenu

★ La deuxième partie expose les attentes des élus sur la préservation du cadre de vie

➤ Préserver l'environnement

- Etendre l'évaluation environnementale au raccordement électrique
- Choisir une élévation et densité des panneaux permettant la photosynthèse pour le respect de la flore (sol) et de l'activité agricole (agrivoltaïsme)
- Aménagement des clôtures permettant la circulation de la faune
- Plantation des haies qui entourent le parc selon le cahier des charges proposé par Prom'Haies

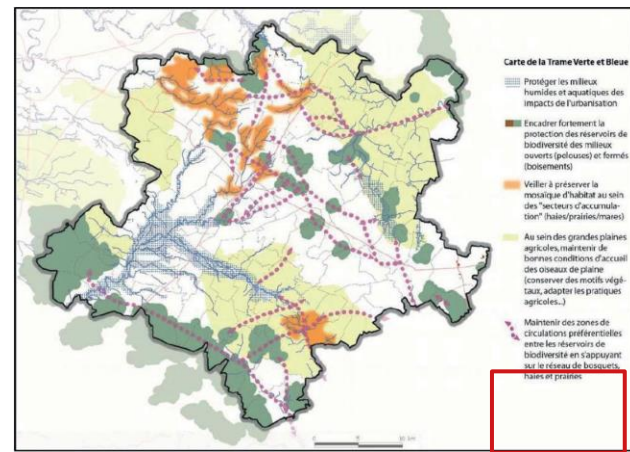
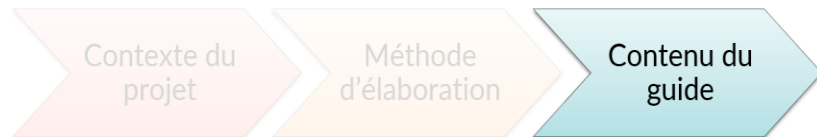
4. Guide des bonnes pratiques des projets photovoltaïques

3 Le contenu

★ La deuxième partie expose les attentes des élus sur la préservation du cadre de vie

➤ Préserver l'environnement

- Entretien par pâturage ou fauchage des zones couvertes
- Exclure l'utilisation d'herbicide pour l'entretien des zones couvertes et des clôtures
- Evitement des corridors écologiques (couloirs trames vertes et bleues définis dans le SCoT)



4. Guide des bonnes pratiques des projets photovoltaïques

3 Le contenu

Contexte du
projet

Méthode
d'élaboration

Contenu du
guide

★ La troisième partie expose les attentes des élus sur la concertation des acteurs locaux pour chaque projet et synthétise l'ensemble des critères

- Association des élus des communes et de l'EPCI en amont d'un projet
- Sollicitation du SIEDS et du CRER dans l'élaboration des projets
- Consultation de l'avis d'un comité d'accompagnement consultatif (COAC)

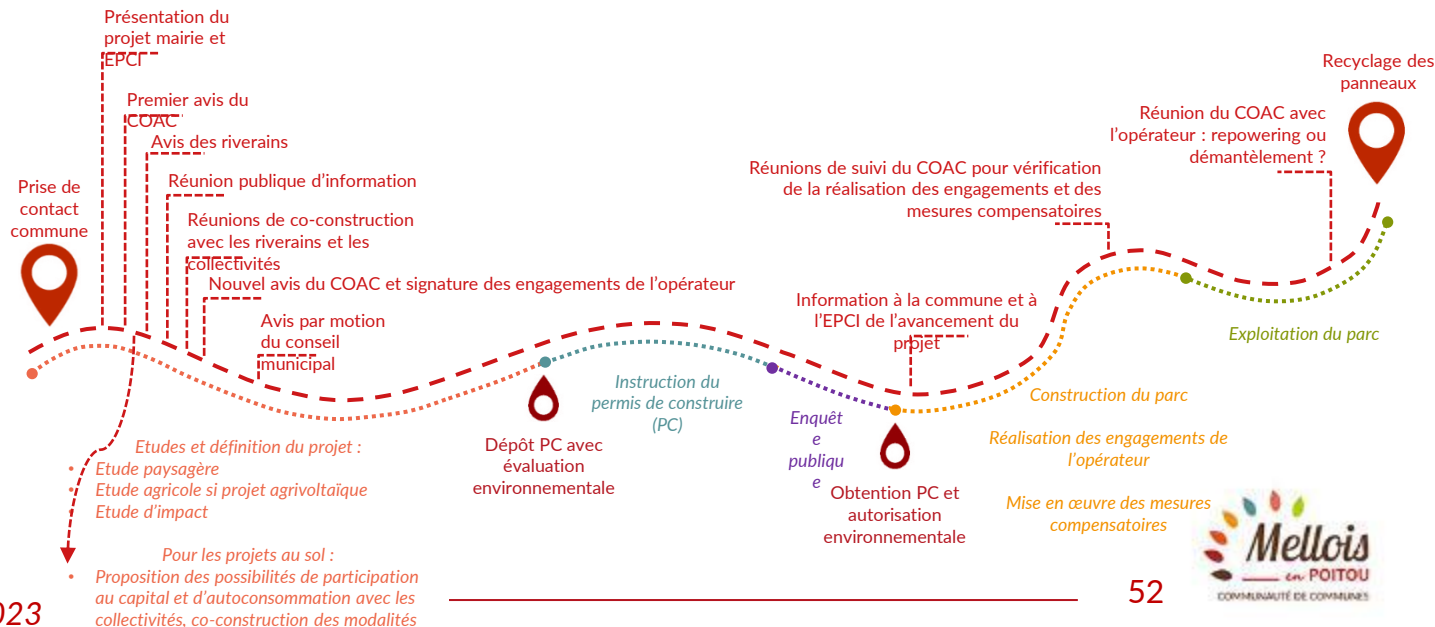


4. Guide des bonnes pratiques des projets photovoltaïques

3 Le contenu

★ La troisième partie expose les attentes des élus sur la concertation des acteurs locaux pour chaque projet et synthétise l'ensemble des critères

Cycle de vie d'un projet



4. Guide des bonnes pratiques des projets photovoltaïques

3

Le contenu

Contexte du
projet

Méthode
d'élaboration

Contenu du
guide

- ★ La troisième partie expose les attentes des élus sur la concertation des acteurs locaux pour chaque projet et synthétise l'ensemble des critères

Critères minimum – projets en toiture, façade photovoltaïque ou ombrière

- Surface de la construction adaptée à l'activité économique projetée (et non surévaluée)
- Intégration paysagère

Le contenu

Contexte du
projet

Méthode
d'élaboration

Contenu du
guide

- ★ La troisième partie expose les attentes des élus sur la concertation des acteurs locaux pour chaque projet et synthétise l'ensemble des critères

Critères minimum – Centrale photovoltaïque au sol

- Evaluation environnementale démontrant des incidences limitées sur l'environnement
- Réalisation d'une étude d'impacts sur le raccordement électrique
- Présence de haies autour du parc ou projet de plantation
- Réalisation d'une étude paysagère
- Localisation hors zone à vocation économique ou d'habitat
- Localisation sur « zones dégradées »

4. Guide des bonnes pratiques des projets photovoltaïques

3 Le contenu

Contexte du
projet

Méthode
d'élaboration

Contenu du
guide

- ★ La troisième partie expose les attentes des élus sur la concertation des acteurs locaux pour chaque projet et synthétise l'ensemble des critères

Critères minimum – Projet agrivoltaïque

- Projet agricole pérenne
- Surface photovoltaïque installée cohérente avec le projet agricole (et non surévaluée)
- Evaluation environnementale démontrant des incidences limitées sur l'environnement
- Réalisation d'une étude d'impacts sur le raccordement électrique
- Réalisation d'une étude paysagère

4. Guide des bonnes pratiques des projets photovoltaïques



3 Le contenu

Contexte du
projet

Méthode
d'élaboration

Contenu du
guide

★ La conclusion rappelle les motivations du territoire et expose la méthode d'élaboration du guide

- Elus impliqués
- Acteurs concertés
- Consultation de la population
- Perspectives du territoire

4. Guide des bonnes pratiques des projets photovoltaïques Mellois en Poitou

Ce guide est un document d'accompagnement et d'aide à la décision destiné aux communes, aux opérateurs photovoltaïques, aux partenaires, aux services instructeurs et à la population

C'est un outil non opposable qui fixe les attendus de qualité pour chaque projet, de l'élaboration à la mise en œuvre...

... qui sera décliné réglementairement dans le PCAET et le PLUi-H de Mellois en Poitou



4. Guide des bonnes pratiques des projets photovoltaïques Mellois en Poitou

Le conseil communautaire est invité à :

- **ADOPTER** le guide des bonnes pratiques des projets photovoltaïques Mellois en Poitou joint en annexe ;
- **AUTORISER** Monsieur le Président à le diffuser aux partenaires et au grand public.

Conseil communautaire

Envoyé en préfecture le 06/06/2023

Reçu en préfecture le 06/06/2023

Publié le 07/06/2023

ID : 079-200069755-20230525-C25_05_2023_01-DE



AMENAGEMENT

Aménagement

- Intervention de Monsieur Sylvain

Envoyé en préfecture le 06/06/2023

Reçu en préfecture le 06/06/2023

Publié le 07/06/2023

ID : 079-200069755-20230525-C25_05_2023_01-DE



5. PLU de Mougou (Aigondigné) - Non réalisation d'une évaluation environnementale et approbation de la révision allégée n° 1

Objet de la révision :

Réduction d'une zone agricole (A) au profit d'une zone urbaine, suite à l'arrêt de l'activité agricole en zone agglomérée.

Aménagement

- Intervention de Monsieur Sylvain

Envoyé en préfecture le 06/06/2023

Reçu en préfecture le 06/06/2023

Publié le 07/06/2023

ID : 079-200069755-20230525-C25_05_2023_01-DE



5. PLU de Mougou (Aigoudigné) - Non réalisation d'une évaluation environnementale et approbation de la révision allégée n° 1

Le conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER** la révision allégée n° 1 plan local d'urbanisme de Mougou (Aigoudigné), telle qu'elle est annexée à la présente délibération.
- **RENDRE EXECUTOIRE**, conformément aux articles R.153-20 à R.153-22 du code de l'urbanisme, la révision allégée n°1 du PLU de Mougou.

CYCLE DE L'EAU

Cycle de l'eau

- Intervention de Monsieur Philippe CACLIN

6. Signature du contrat territorial Re-Resources 2023-2027 de la Boutonne Amont porté par le SMAEP 4B

Envoyé en préfecture le 06/06/2023

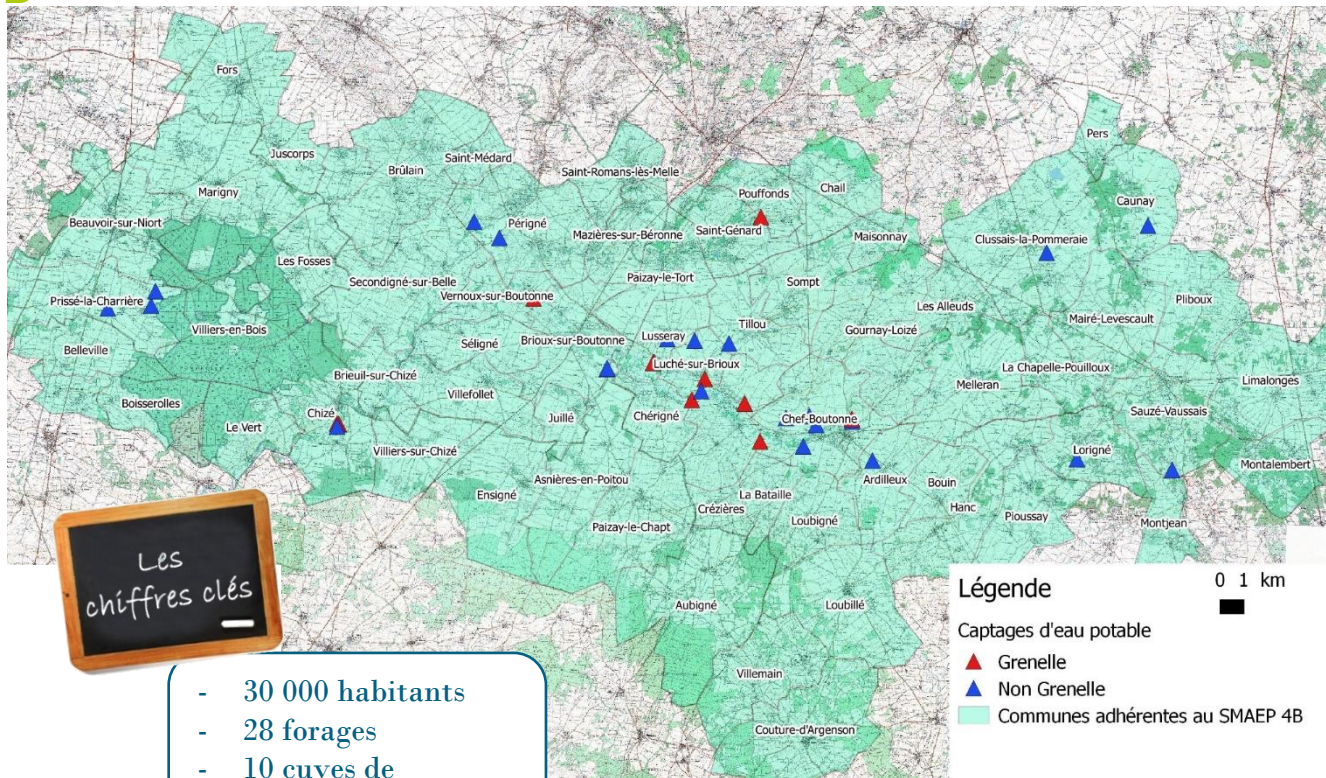
Reçu en préfecture le 06/06/2023

Publié le 07/06/2023

ID : 079-200069755-20230525-C25_05_2023_01-DE

S²LOW

Périmètre du SMAEP 4B



- 30 000 habitants
- 28 forages
- 10 cuves de mélanges

Cycle de l'eau - Intervention de Monsieur Philippe CACQUIN

6. Signature du contrat territorial Re-Sources 2023-2027 de la Boutonne

Amont porté par le SMAEP 4B

Envoyé en préfecture le 06/06/2023

Reçu en préfecture le 06/06/2023

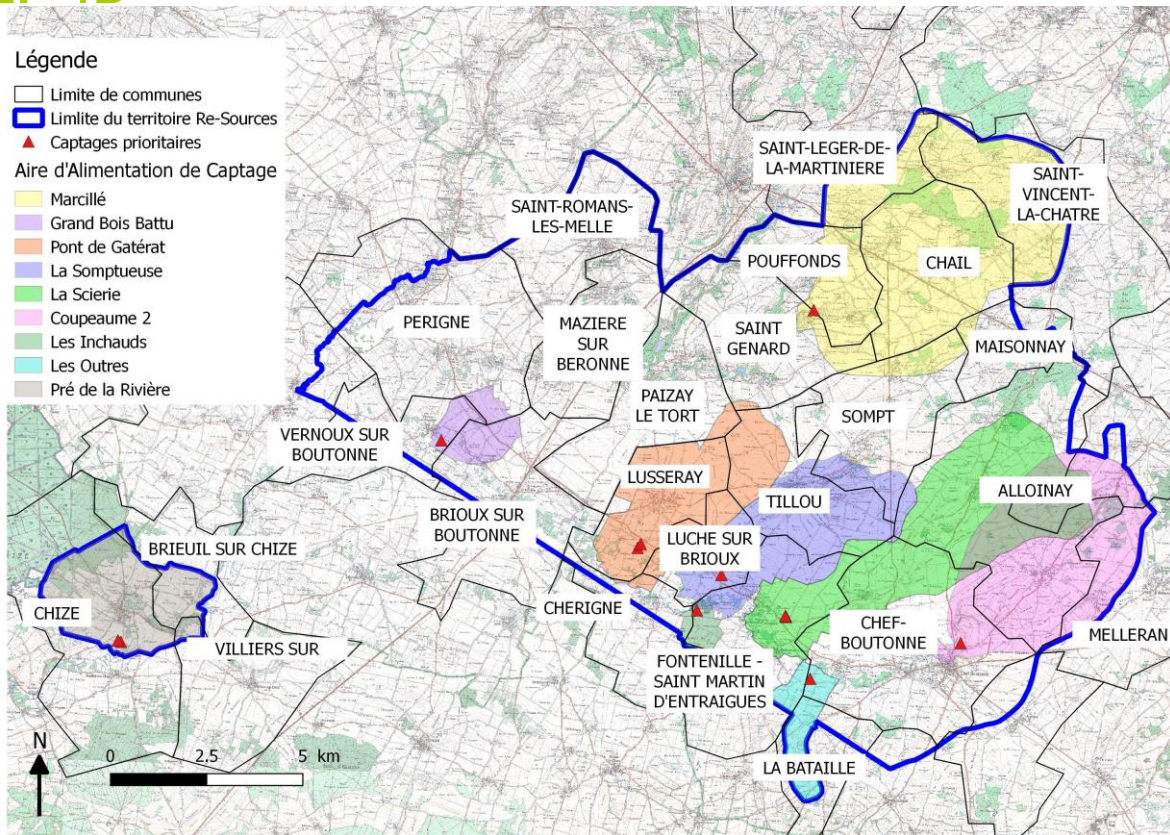
Publié le 07/06/2023

ID : 079-200069755-20230525-C25_05_2023_01-DE



LE TERRITOIRE RE-SOURCES BOUTONNE AMONT

- 22 communes
- 12 000 habitants
- 22 000 hectares



Cycle de l'eau

- Intervention de Monsieur Philippe CACLIN

6. Signature du contrat territorial Re-Resources 2023-2027

Amont porté par le SMAEP 4B

CHRONOLOGIE DE LA DÉMARCHE RE-SOURCES

Envoyé en préfecture le 06/06/2023

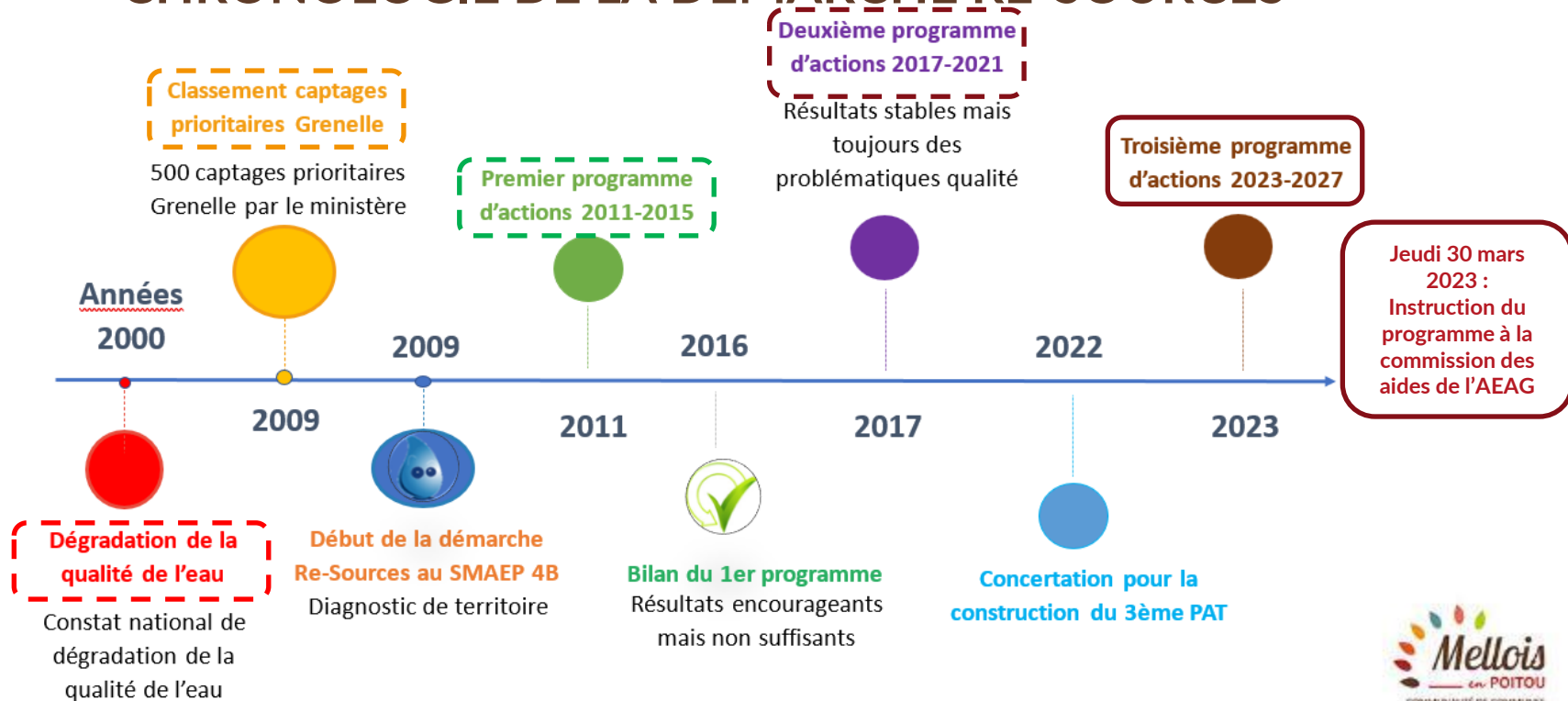
Reçu en préfecture le 06/06/2023

Publié le 07/06/2023

ID : 079-200069755-20230525-C25_05_2023_01-DE

S²LOW

de la Boutonne



6. Signature du contrat territorial Re-Sources 2023-2027 de la Boutonne

Amont porté par le SMAEP 4B

LES OBJECTIFS QUALITÉ 2023-2027

PARAMÈTRE NITRATE

CAPTAGES	MOYENNE NITRATE 2017-2021 (mg/l)	NIVEAU D'ENJEU	OBJECTIF MOYENNE NITRATE 2027 (mg/l)	TENDANCE ET FRÉQUENCE DE DÉPASSEMENT DE LA NORME EAU TRAITÉE (50 mg/l)	OBJECTIF LONG TERME
Grand Bois Battu	74	FORT	L'objectif de 50mg/L n'étant atteignable qu'à long terme au regard du temps de renouvellement de la nappe, il est ainsi proposé de retenir les objectifs suivants : - Pour Coupeaume et Grand Bois Battu : stabilité et si possible diminution des valeurs observées - Pour Marcillé et La Scierie Supra : baisse des teneurs observées en visant une baisse de 2 mg/L sur la moyenne 2023-2027.		< 50
Coupeaume 2	72	FORT			
La Scierie Supra	61	FORT			
Marcillé	56	FORT			
Pont de Gatérat Supra	41	MOYEN	< 40	Maintenir à minima la tendance stable, voire un objectif de baisse Plus aucun dépassement de la norme des 50mg/l	
Pré de la Rivière P1	39	MOYEN			
Pré de la Rivière F1	38	MOYEN			
Les Outres	36	MOYEN	< 30		
La Scierie Infra	23	FAIBLE			
Les Inchauds	15	FAIBLE	< 15		
Pont de Gatérat Infra	11	FAIBLE	< 10		
La Somptueuse	3	FAIBLE			

6. Signature du contrat territorial Re-Sources 2023-2027 de la Boutonne Amont porté par le SMAEP 4B

LES OBJECTIFS QUALITÉ 2023-2027 PARAMÈTRE PRODUITS PHYTOSANITAIRES COMMUNS À L'ENSEMBLE DES 12 CAPTAGES

OBJECTIFS GÉNÉRAUX 2027 VIS-À-VIS DES DÉTECTIONS DE PRODUITS PHYTOSANITAIRES	RÈGLE DE SUIVI DE L'OBJECTIF	INDICATEUR DE SUIVI
Pas de nouvelle molécule quantifiée par rapport au second programme	On utilise la liste des 222 molécules analysées en 2021 (cf liste en annexe du contrat) afin de pouvoir comparer l'évolution de la qualité à partir des mêmes molécules que celles analysées durant le deuxième contrat.	- o Toute nouvelle molécule, non incluse dans cette liste, qui serait analysée et quantifiée en cours de contrat ne sera pas prise en compte dans l'objectif mais sera présentée comme indicateur au moment de l'évaluation. - o Stabilité à minima du nombre de molécules quantifiées.
Pour la somme des concentrations de molécules quantifiées : La moyenne 2023-2027 doit rester inférieure à 0,5 µg/L (norme eau traitée) et à minima être stable par rapport à la moyenne 2017-2021.	On additionne toutes les molécules : pertinentes, non pertinentes et les non autorisées. L'objectif est sur la moyenne de la somme des concentrations 2023-2027.	
Pour chaque molécule quantifiée : concentration maximum de 0,1 µg/L par molécule pertinente et 0,9 µg/L par molécule non pertinente.	Si évolution de la limite qualité d'une ou plusieurs molécules en cours de contrat, l'atteinte de l'objectif en 2027 sera évalué au vu de la réglementation en vigueur au moment de l'évaluation.	

6. Signature du contrat territorial Re-Sources 2023-2027 de la Boutonne

Amont porté par le SMAEP 4B

PRIORISATION DU PLAN D'ACTIONS 2023-2027

- Actions agricoles spécifiques à la **réduction de la pression azotée** sur les AAC de Grand Bois Battu, La Scierie, Pré de la Rivière et Pont de Gatérat.
- Actions agricoles spécifiques à la **réduction de la pression phytosanitaire** sur l'AAC des Inchauds.
- Actions agricoles spécifiques à la **réduction des pressions azotées et phytosanitaires** sur les AAC de Marcillé et Coupeaume 2.

PRIORITÉ DE L'AAC	AAC CONCERNÉES
Niveau 1 = FORT	Coupeaume 2, Marcillé, La Scierie Supra et la Scierie Infra, Grand Bois Battu
Niveau 2 = MOYEN	Pont de Gatérat Supra, Pont de Gatérat Infra, Pré de la Rivière P1 et FI, Les Outres, Les Inchauds
Niveau 3 = FAIBLE	La Somptueuse

Cycle de l'eau

- Intervention de Monsieur Philippe CASLIN

6. Signature du contrat territorial Re-Sources 2023-2027 de la Boutonne

Amont porté par le SMAEP 4B

Envoyé en préfecture le 06/06/2023

Reçu en préfecture le 06/06/2023

Publié le 07/06/2023

ID : 079-200069755-20230525-C25_05_2023_01-DE



4 AXES STRATÉGIQUES

AXE 1 :

DIMINUER LES PRESSIONS AZOTÉES ET USAGES DE PRODUITS PHYTOSANITAIRES AGRICOLES (6 fiches actions)

Favoriser les techniques alternatives sur les cultures classiques	ENJEU FORT
Favoriser la couverture des sols en interculture	ENJEU FORT
Pilotage d'AAC à enjeu nitrates selon une logique de résultats	ENJEU FORT
Favoriser les changements de systèmes	ENJEU FORT
Diversifier les assolements par le développement de cultures BNI	ENJEU MOYEN
Optimiser la fertilisation	ENJEU MOYEN

AXE 3 :

GÉRER LE FONCIER EN ZONES SENSIBLES (3 fiches actions)

Outils fonciers	ENJEU FORT
Acquisitions foncières	ENJEU MOYEN
Gestion foncière	ENJEU MOYEN

AXE 2 :

LIMITER LES TRANSFERTS DE POLLUANTS EN VALORISANT LES ÉLÉMENTS DU PAYSAGE (3 fiches actions)

Favoriser le maintien et le développement des IAE	ENJEU FORT
Développer les prairies et surfaces fourragères via le soutien à l'élevage herbager	ENJEU FORT
Connaissance du territoire	ENJEU MOYEN

AXE 4 :

ANIMER LE TERRITOIRE : FÉDÉRER, SUIVRE ET SENSIBILISER (6 fiches actions)

Accompagner les partenaires du programme	ENJEU FORT
Accompagner les exploitants agricoles	ENJEU FORT
Suivre la qualité de l'eau et les évolutions de pratiques sur le	ENJEU FORT
Sensibiliser les acteurs aux enjeux de la qualité de l'eau	ENJEU FORT
Outils de communication	ENJEU FORT
Animer, suivre et évaluer le programme Re-Sources	ENJEU FORT

6. Signature du contrat territorial Re-Sources 2023-2027 de la Boutonne

Amont porté par le SMAEP 4B

Envoyé en préfecture le 06/06/2023

Reçu en préfecture le 06/06/2023

Publié le 07/06/2023

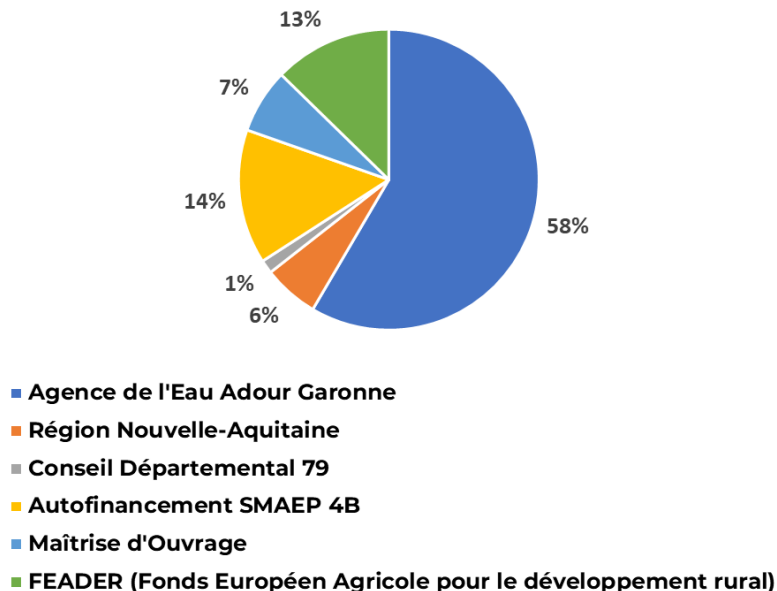
ID : 079-200069755-20230525-C25_05_2023_01-DE



LE PLAN DE FINANCEMENT

Répartition financements PAT 2023-2027

Coût total prévisionnel : 2 756 950 €



Cycle de l'eau

- Intervention de Monsieur Philippe CACLIN

Envoyé en préfecture le 06/06/2023

Reçu en préfecture le 06/06/2023

Publié le 07/06/2023

ID : 079-200069755-20230525-C25_05_2023_01-DE



6. Signature du contrat territorial Re-Sources 2023-2027 de la Boutonne

Amont porté par le SMAEP 4B

Liens avec les politiques locales : synergie avec les démarches conduites par Mellois en Poitou

- ✓ Politique du cycle de l'eau sur le volet de l'assainissement individuel et collectif
- ✓ Protection et développement des infrastructures paysagères (plan Paysage en cours)
- ✓ Politique de l'aménagement avec l'amélioration de la connaissance des milieux (inventaire en cours des zones humides ; PCAET à venir)
- ✓ Politique d'attractivité économique et touristique sur le volet agricole (filrière chanvre, Plan agricole et alimentaire territorial...)
- ✓ Politiques transférées : appui à la concertation inter-contrats (CTMA/PPI Gemapi ; Re-Sources ; CTGQ)

Cycle de l'eau

- Intervention de Monsieur Philippe GAGLIN

Envoyé en préfecture le 06/06/2023

Reçu en préfecture le 06/06/2023

Publié le 07/06/2023

ID : 079-200069755-20230525-C25_05_2023_01-DE



6. Signature du contrat territorial Re-Sources 2023-2027 de la Boutonne Amont porté par le SMAEP 4B

Le conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER** la signature du contrat territorial Re-Sources 2023-2027 de la Boutonne Amont porté par le SMAEP 4B ;
- **AUTORISER** le Président ou le Vice-Président délégué à accomplir toutes formalités et adopter tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Conseil communautaire

Envoyé en préfecture le 06/06/2023

Reçu en préfecture le 06/06/2023

Publié le 07/06/2023

ID : 079-200069755-20230525-C25_05_2023_01-DE



FINANCES

7. Pacte financier et fiscal - Point d'étapes

Le conseil communautaire est invité à :

- **PRENDRE CONNAISSANCE** de l'avancée des travaux menés concernant le pacte financier et fiscal.

8. Taux 2023 – Budget principal

Reconduction des taux

TAXES	ANCIENS TAUX	TAUX 2023
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	23,43 % (2018)	23,43 %
Taxe foncière	12,56 % (2022)	12,56 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	37,08 % (2022)	37,08 %
Cotisation foncière des entreprises	27,58 % (2022)	27,58 %

8. Taux 2023 – Budget principal

Vu l'avis de la commission finances du 20/03/2023,

Le conseil communautaire est invité à :

- **FIXER les taux des taxes des ménages et de la contribution financière des entreprises 2023 ainsi que présentés.**

9. Taxe gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) 2023

Montant de la taxe : 461 633 €

SYNDICAT	MONTANT 2022	MONTANT 2023
SMA BACAB	45 963,02 €	50 801,24 €
SYMBO - BOUTONNE	196 329,00 €	196 329,00 €
SYND MIXTE HAUT VAL SEVRE ET SUD	19 386,33 €	31 795,34 €
SYNDICAT BASSINS CHARENTE PERUSE	17 136,00 €	18 742,32 €
SYNDICAT MIXTE DES VALLEES CLAIN	66 686,12 €	89 095,76 €
SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DE LA SEVRE NIORTAISE	28 178,00 €	63 734,00 €
DEGREVEMENT	5 272,53 €	11 135,34 €

9. Taxe gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) 2023

Vu l'avis de la commission finances du 20/03/2023,

Le conseil communautaire est invité à :

- **VALIDER** le montant de la taxe GEMAPI tel que présenté.

10. Taux de la TEOM 2023

Contexte :

Problème structurel d'équilibre du budget annexe TEOM

Proposition de la commission finances :

Augmentation du taux de 3,5 points

TAXE	TAUX 2022	TAUX 2023
TEOM	12,98 %	16,48 %

 Permettra de faire face aux évolutions 2023-2028 relatives aux installations, à l'organisation et à la collecte en fonctionnement comme en investissement.

10. Taux de la TEOM 2023

FONCTIONNEMENT – ÉVOLUTIONS 2023-2028

INSTALLATIONS

- Les dépenses évitées et recettes supplémentaires avec la mise en place des nouvelles filières REP
- Les économies générées avec la fermeture de 2 déchèteries
- Les dépenses liées à la déchèterie de Lezay
- La mise en place du contrôle d'accès en déchèterie
- La mise en place de la vidéoprotection
- Les incidences des nouveaux barèmes d'éco-organisme
- La régularisation administrative de l'ISDI de Chef Boutonne

COLLECTES

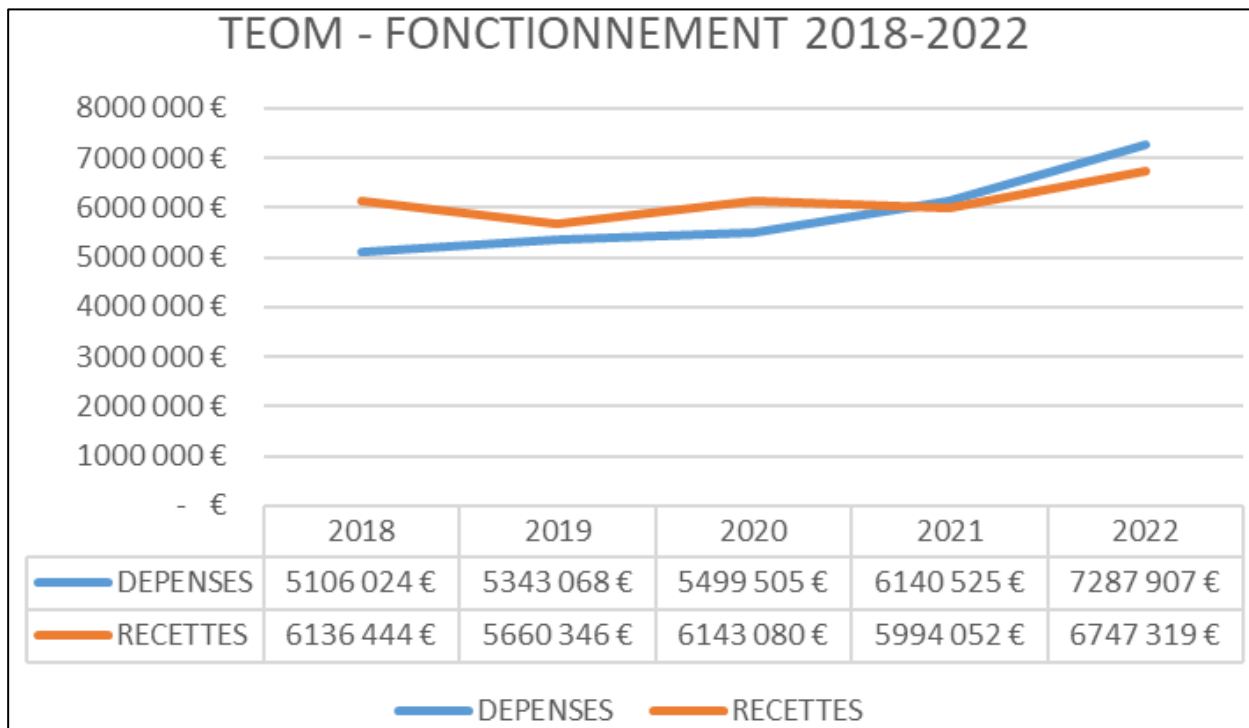
- L'augmentation du tri des déchets → Augmentation des couts et des recettes
- L'augmentation du cout de traitement des OM et encombrants
- Les dépenses évitées avec la baisse des déchets à traiter et les dépenses liées à la prévention des déchets et à la sensibilisation
- La mise en fonctionnement du centre de tri UNITRI
- L'optimisation des tournées à la fin du déploiement

ORGANISATION

- L'évolution des fluides
- Loyer espace couvert BOM Chef Boutonne
- Fonctionnement de la base vie
- Evolution salariale

10 Taux de la TEOM 2023

EVOLUTION DES DEPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT DEPUIS 2018



10. Taux de la TEOM 2023

INVESTISSEMENT – ÉVOLUTIONS 2023-2028

INSTALLATIONS

- La mise en conformité des déchèteries
- Les suites de la visite de la DREAL à la déchèterie de Melle
- La déchèterie de Lezay
- La mise en place du contrôle d'accès en déchèterie
- La mise en place de la vidéoprotection

COLLECTES

- L'achat de véhicules
- Les dépenses liées à la prévention des déchets et à la sensibilisation
- La mise en fonctionnement du centre de tri UNITRI
- L'optimisation des tournées à la fin du déploiement

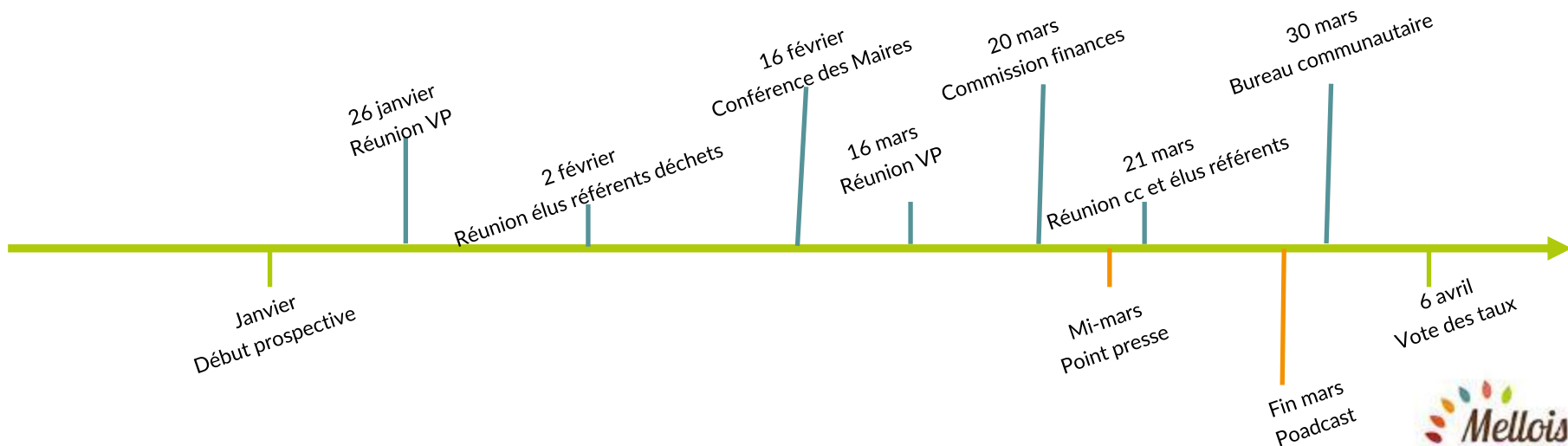
ORGANISATION

- La base vie
- Les colonnes enterrées
- Les plateformes et aménagement paysager
- Le renouvellement parc informatique
- Le renouvellement du matériel

10. Taux de la TEOM 2023

LES INFORMATIONS FAITES SUR

- Les enjeux
- Le contexte national et communautaire
- Les chiffres clés
- L'évolution de la production des déchets
- Le déploiement du nouveau mode de collecte, le PLDPMA et leurs résultats positifs
- Le cout du service, le budget et ses évolutions
- Les actions à mener
- La prospective financière



Finances

- Intervention de Monsieur Jérôme PELTIER et Monsieur

Envoyé en préfecture le 06/06/2023

Reçu en préfecture le 06/06/2023

Publié le 07/06/2023

ID : 079-200069755-20230525-C25_05_2023_01-DE

Gilles CHOURE S²LO

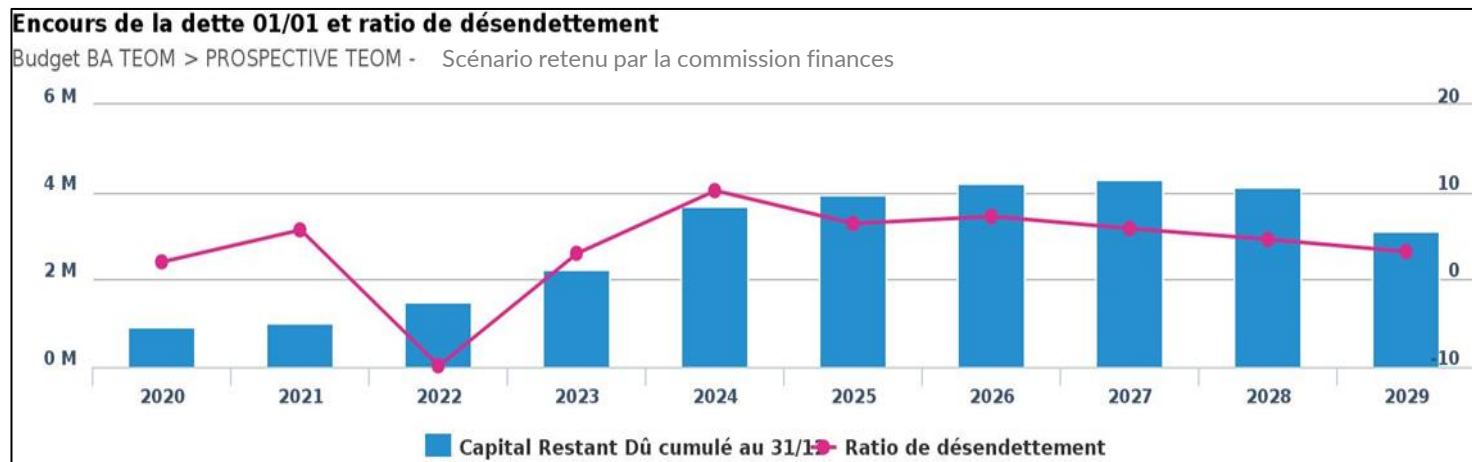
N°10 Taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) 2023

La prospective financière

	Prospective					
	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Total des recettes réelles de fonctionnement	7 674 108	7 880 358	7 986 808	8 111 656	8 239 000	8 368 892
Total des dépenses réelles de fonctionnement	6 927 039	7 516 439	7 367 017	7 530 363	7 504 877	7 473 083
Epargne brute	747 069	363 918	619 791	581 293	734 123	895 809
Epargne nette	433 669	2 944	274 134	203 411	360 749	491 099
Total des recettes réelles d'investissement	1 486 935	2 352 836	784 013	769 467	610 980	379 481
Total des dépenses réelles d'investissement	2 969 622	2 716 755	1 403 804	1 350 760	1 345 103	1 275 290

10. Taux de la TEOM 2023

La prospective financière



Le ratio de désendettement est satisfaisant car inférieur à 6 ans

- < 8 ans : zone verte
- Entre 8 et 11 ans : zone médiane (à surveiller)
- Entre 11 et 15 ans : zone orange
- > 15 ans : zone rouge

10. Taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) 2023

Vu l'avis de la commission finances du 20/03/2023,

Le conseil communautaire est invité à :

- **FIXER** le taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères 2023 à 16,48%.

11. Décision modificative n°2 – Budget annexe taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)

Section d'investissement			
Dépenses		Recettes	
AP/CP harmonisation des modes de collecte - Mise aux normes de la déchetterie de Melle			
22009/2313	-450 000,00 €		
22009/2188	450 000,00 €		
2031/20	17 600,00 €		
2313/23	-17 600,00 €		
Total	0,00 €	Total	0,00 €

11. Décision modificative n°2 – Budget annexe taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)

Vu l'avis de la commission finances du 20/03/2023,

Le conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER** la décision modificative n°2 du budget annexe TEOM.

QUESTIONS DIVERSES

Questions diverses

- Intervention de

Envoyé en préfecture le 06/06/2023

Reçu en préfecture le 06/06/2023

Publié le 07/06/2023

ID : 079-200069755-20230525-C25_05_2023_01-DE

Compte-rendu des délibérations du bureau et des décisions du président dans le cadre de l'article L. 5211-10 du CGCT

Questions diverses

- Intervention de

Envoyé en préfecture le 06/06/2023

Reçu en préfecture le 06/06/2023

Publié le 07/06/2023

ID : 079-200069755-20230525-C25_05_2023_01-DE

Information sur les points à l'ordre du jour de la Conférence des Maires du 23 mars 2023

- Présentation de la commune de Sainte-Soline,
- Présentation des activités du CNAS,
- Présentation de l'association OSAPAM
- Point d'information sur l'inventaire des zones humides et du maillage bocager,
- Présentation des clauses sociales du CBE,
- Pacte financier et fiscal,
- Questions diverses.

Questions diverses - Intervention de Monsieur Fabrice NOUET

Envoyé en préfecture le 06/06/2023

Reçu en préfecture le 06/06/2023

Publié le 07/06/2023

ID : 079-200069755-20230525-C25_05_2023_01-DE

Agenda des réunions

- Jeudi 4 mai 2023 - Bureau communautaire - Salle de la Béronne (Les Arcades)
- Jeudi 11 mai 2023 - Conférence des maires - Salle Raymond Quiard à Chef-Boutonne
- Jeudi 25 mai 2023 - Conseil communautaire – Salle La Boutonnaise à Brioux-sur-Boutonne

Envoyé en préfecture le 06/06/2023

Reçu en préfecture le 06/06/2023

Publié le 07/06/2023

ID : 079-200069755-20230525-C25_05_2023_01-DE



Merci pour votre attention

*2 place de Strasbourg
79500 MELLE*

T 05 49 290 290

accueil@melloisenpoitou.fr

www.melloisenpoitou.fr

